

Prévenir les risques de noyade

Si la baignade et plus largement les activités aquatiques et nautiques, permettent la détente et la pratique d'activités physiques favorables à la santé, elles peuvent également présenter certains risques, comme la noyade.

La région offre de **nombreux sites de baignade** naturels, ainsi qu'une proportion de bassins de natation sportifs et/ou ludiques sensiblement plus élevée qu'au niveau national.¹

La noyade est le plus important des risques liés à la baignade et elle constitue **une des principales causes de décès par accident**. En France, plus de 1200 noyades accidentelles, liées ou non à la baignade, donnent lieu en moyenne chaque année entre juin et septembre à l'intervention de secours organisés.²

Près de **sept noyades sur dix concernent des hommes**. 15% des victimes sont âgées de moins de six ans et plus de 40% de 45 ans et plus. La majorité des noyades surviennent **en mer**, plus du quart dans un cours d'eau ou un plan d'eau et environ 17% dans une piscine, le plus souvent familiale. **Plus du tiers de ces noyades accidentelles entraînent un décès** : 497 en 2012, dont 28 parmi les moins de six ans et 145 décès chez les plus de 65 ans.

Selon le baromètre santé environnement réalisé en 2014 :

- **67% des Ligériens déclarent se baigner dans la région**, en mer, lac ou rivière, ne serait-ce qu'occasionnellement
- et **63% indiquent le faire en piscine publique**.¹

En Pays de la Loire :

- **96 victimes**, dont 39 décès, ont été recensés dans la région selon la dernière enquête InVS (2015)
- Ces accidents survenant **principalement en mer**, ils se concentrent dans les deux départements littoraux : 46% en Vendée et 34% en Loire-Atlantique)
- **Le nombre de noyades n'a pas diminué depuis 2003**, suivant ainsi la tendance observée au plan national.

Les moyens de prévention

Le **Baromètre santé 2010** de l'Inpes montre qu'un **Français sur cinq ne sait pas nager** et un **enfant sur deux alors qu'il arrive en classe de 6ème**. En Pays de la Loire, 89% des jeunes de 15-25 ans disent savoir nager « plus de 50 mètres », 7% déclarent savoir nager « suffisamment pour parcourir environ 10 mètres » et 4% ne pas savoir nager.³

L'application de recommandations élémentaires comme **savoir nager, surveiller en permanence les enfants, prendre en compte son niveau physique avant la baignade, rester dans les zones autorisées, équiper les piscines privées de dispositifs de sécurité**, permettrait d'éviter ces accidents.

¹ Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques www.res.sports.gouv.fr

² Lasbeur L, Thélot B. (2013). Surveillance épidémiologique des noyades. Enquête noyades 2012. InVS

³ ORS Pays de la Loire. (2012). Baromètre santé jeunes Pays de La Loire 2010.

Ces recommandations sont rappelées par l'Inpes qui diffuse actuellement une **brochure** et une **affiche** de prévention :



 **EN SAVOIR + :**

Enquête Noyades 2015 sur le site internet de l'Invs :

www.invs.sante.fr/Espace-presse/Communique-de-presse/2015/Premiers-resultats-de-l-enquete-NOYADES-2015